# Europe orientale

## Faits marquants

- L'UNHCR a aidé le Gouvernement géorgien à élaborer une stratégie nationale au profit des déplacés internes.
- Près de 159 000 personnes déplacées au Nord-Caucase (Fédération de Russie) ont bénéficié des activités menées par l'UNHCR dans les secteurs de la protection et des abris.
- L'UNHCR a répondu aux besoins de protection et d'assistance de près de 4 000 réfugiés tchétchènes résidant en Azerbaïdjan et en Géorgie.
- Le Haut Commissariat a continué de dispenser des formations, un appui et des conseils techniques aux Gouvernements du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine afin d'améliorer les régimes d'asile nationaux.
- L'UNHCR a aidé les autorités arméniennes à recenser les réfugiés azerbaïdjanais d'origine arménienne. Bien que le recensement ne soit pas encore achevé, les premiers résultats montrent que bon nombre de réfugiés ont acquis la nationalité arménienne, ce qui témoigne du succès de la recherche de solutions durables en faveur de ce groupe.

## Environnement opérationnel

Le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine ont connu d'importantes réformes politiques, socio-économiques et institutionnelles en 2006. Dans le domaine des migrations et de l'asile, ce processus de réforme a abouti à une restructuration institutionnelle, qui n'était pas encore achevée à la fin de l'année. Les ressources publiques allouées au système d'asile sont

### Arménie

Azerbaïdjan

Bélarus

Fédération de Russie

Géorgie

République de Moldova

Ukraine



demeurées insuffisantes. La situation géopolitique des trois pays, placés le long de la frontière extérieure de l'Union européenne, est à l'origine d'un phénomène complexe de mouvements migratoires mixtes, provenant de leurs territoires et les traversant. Le conflit au sujet de la Transnistrie n'a toujours pas été réglé.

L'amélioration de la sécurité en Europe orientale a conduit les Nations Unies à réduire leur niveau d'alerte en Tchétchénie. Le bureau de l'UNHCR à Groszny devrait faire de même. Le non règlement des conflits relatifs à l'Abkhazie et à l'Ossétie demeure préoccupant, tout comme le litige au sujet du Nagorno-Karabakh, toujours dans l'impasse. À la suite de la crise qui a éclaté au Liban, plus de 500 Arméniens de souche originaires du Moyen-Orient se sont réfugiés en Arménie en 2006. Du fait de l'accélération de la croissance économique en Azerbaïdjan, l'État a alloué davantage de ressources à l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes.

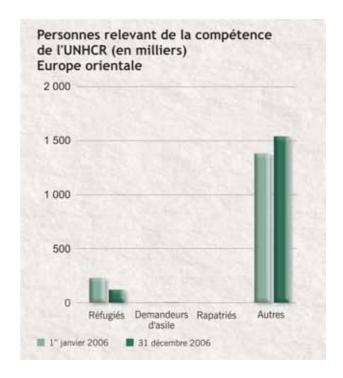
## Réalisations et impact

Au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, les progrès réalisés dans le domaine législatif ont abouti à une meilleure prise en compte des normes internationales de protection des réfugiés dans les projets de loi nationaux sur l'asile. L'UNHCR a poursuivi ses efforts pour assurer la conformité de tous les amendements aux normes internationales. La surveillance aux frontières a été renforcée afin de garantir l'accès aux territoires et aux procédures d'asile. La réinstallation constituait toujours la principale solution pour remédier durablement à la situation des personnes réfugiées dans ces trois pays. Grâce à une stratégie d'information régionale, la population a eu une vision plus précise de la problématique de l'asile. L'UNHCR a aidé les autorités bélarussiennes, moldaves et ukrainiennes à solliciter des financements auprès de la

Commission européenne, l'objectif étant de doter leurs pays de moyens plus solides pour relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Le Haut Commissariat ayant exprimé sa préoccupation suite au refoulement de 11 Ouzbeks, dont neuf demandeurs d'asile, au début de l'année 2006, le Gouvernement ukrainien a admis qu'il n'avait pas totalement respecté les obligations qui lui incombent, en tant que signataire des traités internationaux sur les réfugiés. Le Gouvernement a prorogé l'autorisation de séjour temporaire accordée aux réfugiés originaires d'Abkhazie.

Le processus de coopération transfrontalière, dit de Söderköping, qui concerne le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine, ainsi que sept États





Beaucoup de déplacés internes géorgiens originaires de l'Abkhazie vivent dans le district de Zugdidi mais sont autorisés à revenir dans la ville de Gali pour rendre visite à leurs familles ou s'occuper des biens laissés derrière eux.

limitrophes membres de l'Union européenne (UE), a continué d'offrir aux intervenants un forum pour partager leurs expériences et pour élaborer des politiques relatives aux questions d'asile et de migrations. Ceci a incité les autorités gouvernementales impliquées à prendre davantage en main le processus.

Dans l'ensemble du Sud-Caucase, l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a progressé dans toutes les activités. Ceci a favorisé le lancement de diverses évaluations participatives qui permettront à l'UNHCR d'ajuster ses programmes dans la région en fonction des besoins des personnes qui relèvent de sa compétence

En Arménie, une opération de recensement a été entreprise en coopération avec l'Agence publique des migrations. Les premiers résultats ont indiqué que la majorité des réfugiés azerbaïdjanais d'origine arménienne avaient bénéficié d'une naturalisation ou opté pour la migration vers un autre pays. L'UNHCR a également aidé les autorités à rédiger une nouvelle mouture de la loi sur l'asile tout en continuant à réduire ses opérations dans le secteur des abris ; toutes les activités entreprises par l'UNHCR dans ce secteur prendront fin en 2007.

Le Haut Commissariat a joué un rôle clé en aidant le Gouvernement géorgien dans l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des déplacés internes. Le document final, publié à la fin de l'année 2006, souligne que les déplacés ont le droit de s'intégrer sur place, sans préjudice de leur droit au retour, et ouvre ainsi la voie à l'élaboration d'un cadre pour des solutions durables. L'UNHCR a formulé des commentaires sur le projet de loi relatif au retour des Meskhètes et offert de très nombreux conseils

techniques lors de la rédaction d'une loi sur la restitution des biens immobiliers des victimes du conflit osséto-géorgien ; cette loi a été adoptée à la fin de l'année 2006, dans une version qui tenait compte des commentaires les plus marquants de l'UNHCR.

En Azerbaïdjan, une enquête approfondie a été réalisée par une équipe interorganisations auprès de plus de 3 000 réfugiés urbains, dont plus de 80 pour cent étaient tchétchènes. L'étude a montré qu'il était nécessaire d'accroître et d'élargir l'aide apportée à ce groupe. L'UNHCR a soumis au Gouvernement une proposition très complète visant à modifier l'actuel cadre juridique régissant le statut des réfugiés et à remédier à plusieurs failles de la législation et des pratiques nationales en matière d'asile. La proposition recommandait l'introduction d'une protection juridique dans les situations d'afflux massif, soit par l'attribution du statut de réfugié à première vue (prima facie), soit par l'octroi d'un régime de protection temporaire. Le texte comportait également des dispositions relatives aux formes de protection subsidiaire. L'objectif premier de cette initiative est de procurer une protection juridique aux réfugiés tchétchènes qui sont actuellement exclus de la procédure nationale de détermination du statut de réfugié (DSR).

Une réunion thématique, coprésidée par l'UNHCR et l'OIM et organisée en coopération avec l'OIT, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et le Conseil de l'Europe, s'est tenue à la fin de l'année 2006 dans le cadre du Programme euro-asiatique sur les migrations et les déplacements forcés. La réunion a été consacrée à la collecte et l'échange de données, y compris l'enregistrement.

#### **Contraintes**

En République de Moldova et en Ukraine, la réorganisation et la restructuration des institutions gouvernementales compétentes pour l'asile et les migrations ont ralenti les progrès dans le domaine de la protection des réfugiés. Aucun régime de protection complémentaire ou temporaire n'est disponible au Bélarus ou en Ukraine et cette situation préoccupe l'UNHCR. Dans les trois pays susmentionnés, il n'existe aucun programme public d'intégration.

En Géorgie, si les négociations au sujet de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud se sont poursuivies en dépit du climat politique tendu, l'exécution des programmes de l'UNHCR a été compromise par de nombreux incidents de sécurité. En conséquence, il n'y a pas eu de retours de réfugiés en provenance d'Ossétie du Nord-Alania (Fédération de Russie) en 2006 ; en Géorgie, seuls quelques déplacés internes ont sollicité l'aide de l'UNHCR pour regagner l'Ossétie du Sud. La recherche de solutions durables à la situation des Tchétchènes réfugiés dans la vallée du Pankisi est demeurée difficile.

Dans d'autres pays de la région, la coopération entre l'UNHCR et les gouvernements demande à être renforcée, en particulier pour ce qui a trait à l'application de la Convention de 1951 et en général pour ce qui touche à la recherche de solutions durables.

## **Opérations**

Les opérations de l'UNHCR en **Fédération de Russie** sont décrites dans un chapitre distinct. Les paragraphes qui suivent traitent des autres pays d'Europe orientale.

Au Bélarus, les commentaires de l'UNHCR et ses recommandations quant aux amendements à apporter à la nouvelle loi sur les réfugiés ont pour la plupart été pris en compte par les autorités ; le Haut Commissariat poursuit néanmoins ses efforts pour garantir une application de la loi conforme aux normes internationales. Une formation a été dispensée à 350 fonctionnaires et un programme informatique d'enregistrement des réfugiés a été mis au point. La construction d'un centre d'hébergement temporaire a démarré à Gomel en 2006 ; les travaux devraient être achevés au début de l'année 2007. Un projet novateur, destiné à favoriser l'autosuffisance des réfugiés s'est poursuivi, avec deux petites entreprises gérées par des réfugiés. En 2006, l'UNHCR a constitué et présidé, au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Groupe thématique sur la coopération transfrontalière. Les négociations amorcées avec le Gouvernement bélarussien quant à la conclusion d'un Accord sur les pays d'accueil se sont poursuivies en 2006.

En **République de Moldova**, les demandeurs d'asile ont bénéficié d'une aide et d'une représentation juridique gratuites. Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile ont reçu une assistance humanitaire essentielle. Les activités de formation se sont adressées aux magistrats, aux membres des services de police et aux juristes, ainsi qu'aux

fonctionnaires des ministères, et ont contribué à l'amélioration des compétences de l'administration dans le domaine de l'asile. À la fin de l'année 2006, le pays accueillait plus de 160 réfugiés reconnus comme tels ; selon les autorités, plus de 1 700 apatrides y vivaient également.

À la fin de l'année, près de 2 300 réfugiés reconnus comme tels vivaient en **Ukraine** et plus de 1 500 demandes d'asile y avaient été déposées. Une procédure d'évaluation juridique et sociale plus efficace a été instituée en 2006, grâce à l'appui incessant de l'UNHCR au renforcement des capacités. Pour nombre de réfugiés, la réinstallation est demeurée la solution la plus viable et l'UNHCR a aidé 161 réfugiés à quitter l'Ukraine. Le Haut Commissariat a créé un réseau d'ONG pour venir en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

En Arménie, l'UNHCR s'est attaché, au travers d'une collaboration avec les autorités, à mettre le système d'asile du pays en conformité avec les normes internationales. Afin de compléter le programme national d'aide au logement destiné aux réfugiés naturalisés, le Haut Commissariat a répondu aux besoins en matière de logement de 133 familles vulnérables qui ne répondaient pas aux critères fixés par le programme public. Environ 5 900 personnes vulnérables, hébergées dans 166 centres collectifs à travers le pays, ont bénéficié des interventions ciblées de l'Organisation. Une centaine de personnes âgées et grabataires ont été prises en charge individuellement et l'UNHCR a réglé les factures d'électricité de plus de 800 personnes âgées indigentes. Plus de 150 jeunes et de 400 demandeurs d'asile ont bénéficié de formations professionnelles. En coopération avec le Fonds d'investissement social arménien et le PNUD, l'UNHCR a remis en état un foyer communautaire dans le village de Yeghegis.

En 2006, l'UNHCR a continué à prodiguer son aide aux réfugiés tchétchènes résidant dans la vallée du Pankisi, en **Géorgie**, en s'attachant à renforcer le volet autosuffisance de son programme. Plus de 1 400 réfugiés tchétchènes ont vu leurs besoins en matière de protection et d'aide essentielle satisfaits, comme au cours des années précédentes. Quatre projets communautaires, générateurs de revenus, ont été mis en œuvre au profit de 50 familles réfugiées.

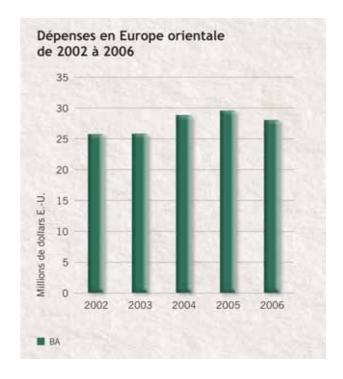
Le Haut Commissariat a offert une aide dans le secteur des abris, ainsi que du matériel de préparation à l'hiver, et a contribué à l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes qui résidaient encore dans des centres collectifs. Plus de 140 déplacés ont bénéficié d'une assistance juridique, ayant principalement trait au recouvrement des biens immobiliers. En Géorgie de l'Ouest, des informations destinées au déplacés internes ont été régulièrement diffusées dans les médias ; parallèlement, des ONG locales ont bénéficié d'une formation ciblée en Abkhazie. L'UNHCR a partiellement réhabilité sept écoles et distribué du matériel de préparation à l'hiver aux déplacés internes et aux personnes qui avaient regagné l'Abkhazie.

En **Azerbaïdjan**, l'UNHCR a continué à dispenser une protection et une assistance à plus de 1 900 réfugiés tchétchènes. Quatre centres collectifs pour déplacés internes ont été réhabilités dans les environs de Bakou, au profit de quelque 700 résidents ; dans le même temps, six écoles ont été partiellement réhabilitées, au bénéfice d'un millier d'enfants. Le Haut Commissariat a également mené des activités destinées à encourager l'autosuffisance et appuyé un dispensaire.

Informations financières

Les partenariats opérationnels ont compensé en partie la diminution des budgets alloués à la sous-région. Grâce à des fonds supplémentaires reçus en 2006, l'UNHCR a été en mesure de fournir une aide complémentaire, notamment du bois de chauffage aux déplacés internes en Géorgie et des indemnités de subsistance plus conséquentes aux réfugiés urbains en Azerbaïdjan. Cependant, les besoins réels sont demeurés beaucoup trop élevés pour que l'UNHCR puisse y répondre avec les moyens financiers dont il disposait.

Les dépenses du Haut Commissariat en Europe orientale n'ont pour ainsi dire pas varié depuis 2002. La légère hausse observée s'explique par une augmentation des contributions affectées à des activités non planifiées exécutées dans divers pays – comme les activités en rapport avec l'édification des systèmes d'asile bélarussien et ukrainien.



Budget et dépenses (dollars EU.)			
Pays	Budget-programme annuel		
	Budget final	Dépenses	
Arménie	1 902 345	1 733 147	
Azerbaïdjan	3 858 800	3 477 350	
Bélarus	1 319 833	1 291 288	
Géorgie	4 887 532	4 157 938	
République de Moldova	786 301	725 543	
Fédération de Russie	15 379 981	12 974 325	
Ukraine	3 816 670	3 112 706	
Projets régionaux <sup>1</sup>	570 992	543 649	
Total	32 522 454	28 015 946	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inclut les activités régionales dans les nouveaux états indépendants occidentaux.

Contributions volontaires affectées (dollars EU.)		
Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Europe orientale		
	Commission européenne	357 541
	Etats-Unis	5 300 000
	Japon	500 000
	Suède	1 130 653
Sous-total		7 288 194
Arménie		
	Etats-Unis	100 000
	Suisse	413 223
Sous-total		513 223
Azerbaïdjan		
	Commission européenne	642 674
	Etats-Unis	100 000
	Norvège	26 624
	Suisse	806 924
Sous-total		1 576 221
Bélarus		
	Norvège	26 624
Sous-total		26 624
Géorgie		
	Allemagne	255 102
	Etats-Unis	590 042
	Norvège	26 624
	Suisse	1 134 867
Sous-total		2 006 635
République de Moldova		
	Liechtenstein	31 008
	Norvège	26 624
Sous-total		57 632
Fédération de Russie		
	Canada	181 818
	Commission européenne	1 558 314
	Donateurs privés en Fédération de Russie	4 456
	Etats-Unis	2 000 000
	Japon	300 000
	Pays-Bas	850 000
	Suisse	2 926 401
Sous-total		7 820 988
Ukraine		
	Commission européenne	429 947
Sous-total		429 947
Total		19 719 465
Total		19 / 19 403